



COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2022





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

AUX MEMBRES DE
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la coopérative COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE (la « coopérative »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de la réserve, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Au cours de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021, nous n'avons pu observer le dénombrement des stocks en date de fin d'exercice, lesquels étaient inscrits à l'état de la situation financière pour un montant de 110 070 \$. Par conséquent, nous n'avons pu mettre en œuvre les procédures que nous considérons comme nécessaires à l'égard des quantités en stock à la fin de l'exercice, ce qui a donné lieu à une réserve au rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Puisque les stocks d'ouverture ont une incidence sur la détermination du trop-perçu (déficit) et des flux de trésorerie, nous n'avons pas été en mesure d'établir s'il était nécessaire d'apporter des redressements au trop-perçu et au flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



Observations – Référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés dans le but d'aider la coopérative à se conformer aux dispositions en matière d'information financière du règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres et aux administrateurs, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que les membres et administrateurs de la coopérative ainsi que par la direction des coopératives du ministère de l'Économie et de l'Innovation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

DCA, comptable professionnel agréé, inc¹

Saint-Paul-de-Joliette, le 15 juin 2023

¹ Par Simon Bellehumeur, CPA auditeur

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	Budget	2022	2021
Produits			
Services - Télécommunication	5 622 399 \$	5 557 487 \$	2 081 673 \$
Entretien et gestion du réseau	1 378 266	1 024 809	566 596
Subvention - Desjardins	-	-	150 000
Subvention d'aide - Emprunt COVID-19	-	-	10 000
Subventions - Diverses	-	-	15 624
Autres revenus	-	10 730	18 541
	7 000 665	6 593 026	2 842 434
Charges			
Frais d'opérations (annexe A)	4 209 238	3 774 592	2 364 064
Frais d'administration (annexe B)	950 901	852 870	757 206
Frais de vente (annexe C)	570 948	399 529	312 475
Frais financiers (annexe D)	173 262	168 629	89 204
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	319 711	226 146	129 008
	6 224 060	5 421 766	3 651 957
Trop perçu (déficit)	776 605 \$	1 171 260 \$	(809 523) \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE**Réserve**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Solde au début	(2 109 352) \$	(1 299 829) \$
Trop perçu (déficit)	1 171 260	(809 523)
Solde à la fin	(938 092) \$	(2 109 352) \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATION D'ANTOINE-LABELLE**État de la situation financière**

Au 31 décembre 2022

	2022	2021
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 206 068 \$	322 407 \$
Débiteurs (note 3)	473 060	364 144
Placement - Parts sociales	120	120
Autres actifs financiers	30 195	6 000
	1 709 444	692 672
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	586 519	287 196
Dette à long terme (note 7)	3 158 585	3 053 182
	3 745 104	3 340 378
Actifs financiers nets (dette nette)	(2 035 660)	(2 647 707)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 4)	940 198	496 901
Stocks de fournitures	176 838	110 070
Actifs incorporels achetés (note 5)	120 518	
Autres actifs non financiers	21 875	20 844
	1 259 430	627 815
Avoir négatif de la coopérative		
Capital social (note 8)	161 860	89 460
Réserve	(938 092)	(2 109 352)
	(776 232) \$	(2 019 892) \$

Approuvé par,

Date

Date

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATION D'ANTOINE-LABELLE**État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	Budget	2022	2021
Trop perçu (déficit) de l'exercice	1 096 316 \$	1 171 260 \$	(809 523) \$
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisition	(1 063 501)	(695 905)	(224 962)
Produit de cession et crédits d'impôt	-	(19 323)	11 019
Amortissement	319 711	223 056	129 008
(Gain) perte sur cession	-	18 533	77
	(743 790)	(473 639)	(84 858)
Variation des stocks	-	(66 768)	14 842
Variation des actifs incorporels achetés	(383 450)	(120 518)	-
Variation des autres actifs non financiers	-	101 712	46 068
	(383 450)	(85 574)	60 910
Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)	(30 924)	612 047	(833 471)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice	-	(2 647 707)	(1 814 236)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice	(30 924) \$	(2 035 660) \$	(2 647 707) \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Activités d'exploitation		
Trop perçu (déficit)	1 171 260 \$	(809 523) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	226 146	129 008
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	18 533	77
	1 415 939	(680 438)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation	98 413	(21 041)
	1 514 352	(701 479)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(721 363)	(224 962)
Acquisition d'actifs incorporels	(123 608)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	8 577	348
Encaissement de crédits d'impôt à l'investissement	27 900	10 671
	(808 494)	(213 943)
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	-	(1 825 000)
Émission de dettes à long terme	200 000	2 810 000
Remboursement de la dette à long terme	(94 597)	(22 526)
Émission de parts sociales	76 060	58 880
Rachat de parts sociales	(3 660)	(2 600)
	177 803	1 018 754
Augmentation de l'encaisse	883 661	103 332
Encaisse au début	322 407	219 075
Encaisse à la fin	1 206 068 \$	322 407 \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

1. Statuts et nature des activités

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec. Elle exploite une entreprise ayant pour but de procurer à ses membres, des services en télécommunication.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives complétés par les exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives (ci-après le « Règlement »). En vertu du Règlement, les états financiers doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La partie du Manuel de CPA Canada utilisée pour les états financiers est celle des Normes comptables canadiennes pour les organismes du secteur public.

Ainsi les états financiers de la coopérative sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, sauf pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :

a) Le trop-perçu (déficit) de l'exercice courant est comptabilisé à la réserve dans le même exercice. Les impôts exigibles seront constatés à l'état de la réserve de l'exercice au cours duquel ils seront exigibles puisqu'aucune ristourne ne peut être versée selon les statuts.

b) Les parts sociales sont présentées à l'état de la situation financière dans la section « Avoir négatif de la coopérative ».

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les biens sont expédiés ou les services rendus conformément aux conditions des accords de vente, le titre de propriété ou le risque a été transféré et le prix a été établi ou peut être à déterminer.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Placement

Le placement est comptabilisé au coût.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Équipements de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel et outillage	Amortissement dégressif	40 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Matériel roulant	Amortissement dégressif	30 %
Logiciel	Amortissement linéaire	3 et 5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

Actifs incorporels achetés

Les actifs incorporels achetés sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode dégressive au taux de 5%.

Crédit d'impôt pour l'investissement et l'innovation

La coopérative a droit à des crédits d'impôt pour l'investissement et l'innovation. La coopérative a choisi de comptabiliser les crédits d'impôt qui concernent l'acquisition d'actifs en réduction du coût des actifs correspondants, tout amortissement étant alors calculé à partir du montant net. Ces crédits sont sujets à l'examen par les administrations fiscales. Le cas échéant, les écarts entre les crédits alloués et les crédits comptabilisés seront imputés en ajustant le coût des actifs en cause dans l'exercice au cours duquel l'information nouvelle sera connue.

Autre élément

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilisera la méthode des impôts exigibles pour comptabiliser les impôts sur l'excédent.

Les pertes autres qu'en capital au 31 décembre 2022 sont de 1 218 281 \$ (1 963 013 \$ en 2021).

3. Débiteurs

	2022	2021
Comptes clients	301 782 \$	251 136 \$
Provision pour mauvaises créances	(19 803)	-
	281 979	251 136
Comptes clients - MRC d'Antoine-Labelle	191 081	113 008
	473 060 \$	364 144 \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

4. Immobilisations corporelles

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements de bureau	106 569 \$	50 418 \$	56 151 \$	61 448 \$
Matériel et outillage	282 659	93 576	189 083	154 866
Matériel informatique	216 196	82 926	133 270	61 158
Matériel roulant	613 898	159 051	454 847	142 736
Logiciel	81 677	21 505	60 172	33 022
Améliorations locatives	59 792	13 117	46 675	43 671
	1 360 791 \$	420 593 \$	940 198 \$	496 901 \$

Des crédits d'impôt totalisant 27 900 \$ ont été comptabilisés en déduction du coût des immobilisations corporelles afférentes.

5. Actifs incorporels achetés

			2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Adresses "IP"	123 608 \$	3 090 \$	120 518 \$	- \$

6. Comptes fournisseurs et frais courus

	2022	2021
Comptes fournisseurs et charges à payer	274 901 \$	166 689 \$
Comptes fournisseurs - MRC d'Antoine-Labelle	68 985	-
Retenues sur contrats à payer	50 000	-
Salaires et vacances à payer	180 204	97 323
Taxes à la consommation	9 944	20 775
Intérêts courus	2 485	2 409
	586 519 \$	287 196 \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

7. Dette à long terme

	2022	2021
Emprunt, 5,95 %, garanti par le cautionnement personnel conjoint et solidaire de la MRC d'Antoine-Labelle, remboursable par des versements mensuels de 2 995 \$, comprenant capital et intérêts, échéant en avril 2029	189 279 \$	213 182 \$
Emprunt CUEC de 60 000 \$, sans intérêts, remboursable au plus tard le 31 décembre 2023 afin de conserver la subvention de 20 000 \$, 5 % d'intérêts à partir de 2024, échéant au plus tard le 31 décembre 2025	40 000	40 000
Emprunt, 2,70 %, garanti par le cautionnement de la MRC d'Antoine-Labelle au montant de 2 500 000 \$, par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances d'une valeur comptable nette de 751 707 \$, par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens meubles corporels et incorporels d'une valeur comptable nette de 1 088 616 \$ ainsi que par une hypothèque mobilière de premier rang sur les droits et indemnités d'assurances couvrant les biens et les créances, remboursable par des versements d'intérêts de 5 729 \$ jusqu'en novembre 2022, puis remboursable par des versements mensuels de 32 347 \$ comprenant capital et intérêts, échéant en novembre 2029	2 446 520	2 500 000
Emprunt, 7,30 % pour la période de moratoire sur le capital jusqu'en juillet 2022 et, par la suite, 6,80 %, garanti par une hypothèque mobilière de 2e rang sur l'universalité des biens et meubles d'une valeur comptable nette de 1 088 616 \$, remboursable par des versements d'intérêts mensuels de 913 \$ jusqu'en juillet 2022, puis par des versements mensuels de 3 232 \$, comprenant capital et intérêts, échéant en décembre 2026	135 503	150 000
Emprunt, 0,50 %, sans garanti, moratoire sur le capital jusqu'en novembre 2022, remboursable par des versements d'intérêts mensuels jusqu'en novembre 2022, puis par des versements mensuels de 1 421 \$, comprenant capital et intérêts, échéant en novembre 2032	147 283	150 000
Emprunt, taux de 4,20 % assumé par le créancier pour une période de 60 mois se terminant en janvier 2027, moratoire sur le capital de 36 mois se terminant en janvier 2025, remboursable, par la suite, par des versements en capital mensuels de 1 670 \$ plus intérêts ainsi que par des versements annuels en capital d'un montant de 2,50 % des excédents nets après impôts et amortissements, à partir du 30 juin 2026, échéance variable en fonction des remboursements effectués annuellement, échéant au plus tard en juin 2032.	200 000	-

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

7. Dette à long terme (suite)

	2022	2021
	3 158 585 \$	3 053 182 \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2023	438 397 \$
2024	410 926 \$
2025	444 289 \$
2026	457 975 \$
2027	432 176 \$

8. Capital social

Autorisé, en nombre illimité

Un nombre illimité de parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

Pour devenir membre, toute personne doit souscrire le nombre de parts de qualification correspondant à la catégorie de membre à laquelle il appartient, soit :

Utilisateur : 2 parts sociales de 10 \$ chacune;

Travailleur : 2 parts sociales de 10 \$ chacune;

Soutien : 2 parts sociales de 10 \$ chacune.

Les parts de qualifications sont payables au comptant au moment de l'adhésion d'un membre de la coopérative.

Un nombre illimité de parts privilégiées, sans valeur nominale, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la Loi.

	2022	2021
- 16 122 parts sociales " Utilisateur " (8 894 en 2021)	161 220 \$	88 940 \$
- 58 parts sociales " Travailleur " (48 en 2021)	580	480
- 6 parts sociales " Soutien " (4 en 2021)	60	40
	161 860 \$	89 460 \$

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 7582 parts sociales « Utilisateur » a procédé au rachat de 354 parts sociales « Utilisateur », a émis 22 parts « Travailleur », a procédé au rachat de 12 parts « Travailleur » et a émis 2 parts "Soutien".

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2022

9. Obligations contractuelles

La coopérative s'est engagée en vertu d'un bail pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2029. Le loyer se compose d'un loyer de base de 48 000 \$, qui sera indexé annuellement selon l'IPC pour la province de Québec et d'un montant fixe annuel de 37 920 \$.

De plus, en 2022, la coopérative a signé une entente de cinq ans avec un fournisseur de services de télécommunication. L'entente prévoit des coûts unitaires selon chaque type de services offerts et est calculée en fonction du nombre de membres desservis et de l'utilisation des services par membre. L'offre globale totale estimée est de 4 290 990 \$ plus taxes applicables pour les cinq ans, mais est sujette à ajustements en fonction des abonnements et services réels fournis.

Finalement, la coopérative s'est engagée à acheter un matériel roulant au montant de 425 132 \$ taxes incluses, payable en espèces.

10. Opérations entre apparentés

La coopérative est contrôlée par la MRC d'Antoine-Labelle et incluse dans son périmètre comptable.

Redevances

La redevance versée à la MRC d'Antoine-Labelle pour l'utilisation de son réseau de fibre optique a été établie en fonction d'une estimation des coûts d'exploitation, et adoptée aux budgets 2023 respectifs de la MRC d'Antoine-Labelle et de la Coopérative. La redevance a été fixée à 250 000 \$ par mois pour l'exercice 2023 (60 000 \$ par trimestre en 2022), et ce jusqu'à la réalisation d'un mandat par une firme externe permettant de fixer les modalités de calcul et de versement des redevances futures.

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la coopérative avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2022	2021
Produits		
Entretien et gestion du réseau	151 438 \$	188 152 \$
Déploiement du réseau	873 371 \$	378 444 \$
Charges		
Redevances	240 000 \$	- \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

La coopérative effectue la totalité de ses opérations avec ses membres utilisateurs et travailleurs.

11. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Annexe A - Frais d'opérations		
Accès et approvisionnements	1 227 258 \$	938 060 \$
Achats	330 126	378 288
Entretien de l'équipement	104 886	800
Entretien du matériel roulant	87 346	80 116
Formation	15 928	2 903
Fournitures	47 107	39 272
Frais de déplacement	43 630	25 160
Honoraire professionnel	20 062	-
Location réseau et adresses	282 179	-
Location d'équipement et de machinerie	59 682	14 993
Mauvaises créances	19 737	499
Téléphone	2 892	-
Salaires et avantages sociaux	1 435 246	775 221
Sous-traitance	90 614	108 752
Taxes et permis	7 899	-
	3 774 592 \$	2 364 064 \$

Annexe B - Frais d'administration

Assurances	23 178 \$	16 241 \$
Entretien et réparations	13 038	17 690
Formation	6 000	15 323
Fournitures de bureau	135 631	85 193
Frais de déplacement	499	5 668
Frais de représentation	8 491	10 471
Honoraires professionnels	57 884	74 191
Indemnité de départ	-	28 950
Loyer	88 756	87 171
Salaires et avantages sociaux	444 479	391 605
Perte (gain) sur la disposition d'immobilisations corporelles	18 533	79
Taxes et permis	33 338	3 337
Télécommunications	23 043	21 287
	852 870 \$	757 206 \$

Annexe C - Frais de vente

Cotisation et abonnements	633 \$	-
Événements et représentation (recouverts)	6 512	(1 325)
Formation	1 156	-
Publicité et promotion	52 350	61 446
Salaires et charges sociales	338 878	252 354
	399 529 \$	312 475 \$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS D'ANTOINE-LABELLE**Renseignements complémentaires**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
Annexe D - Frais financiers		
Frais d'ouverture et d'analyse de dossiers	8 383 \$	3 450 \$
Intérêts et frais bancaires	67 071	12 361
Intérêts sur dette à long terme	93 175	25 931
Intérêts sur emprunt bancaire	-	47 462
	<hr/> 168 629 \$	<hr/> 89 204 \$
